

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et dans tous les cas, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 17 OCTOBRE

L'Emprunt Russe

L'emprunt russe a été couvert sept fois et demie ; l'étranger n'a presque pas souscrit. La Russie a souscrit 218,060 obligations, Londres 12,835, Amsterdam 57,849, Copenhague 6,200.

Le surplus est fourni par la France qui a souscrit 6,860,000 obligations.

Ainsi, pour 500 millions demandés, la France offre à la Russie près de 4 milliards.

Ce succès dépasse toutes les prévisions.

Il est vraisemblable, en tenant compte du nombre des souscripteurs, que la répartition donnera à peine 7 pour 100, c'est-à-dire une réduction de 93 pour cent.

Le Crédit Foncier, à lui seul, a couvert l'emprunt deux fois et demie, bien que les guichets de ses correspondants financiers en province (les trésoriers généraux et les receveurs particuliers) n'aient pas été ouverts à la souscription.

Le Crédit Lyonnais et la Banque de Paris ont couvert chacun une fois et demie l'emprunt.

Ainsi que le prouvent ces magnifiques résultats, les capitalistes français ont compris qu'en prenant part à cette opération, ils faisaient non seulement un placement avantageux et sûr, mais aussi et par dessus tout une éclatante manifestation de nature à resserrer encore les liens d'amitié qui unissent les deux nations.

EXEMPLES DE LIBERTÉ

Plus la tyrannie descend, plus elle est odieuse ; plus la sottise descend, plus elle devient ridicule.

On a pu rire de M. Pochon dont les vœux ne sont heureusement pas perpétuels, et qui semble quelque peu humilié de voir accoler son nom d'une façon trop intime au nom par trop naturaliste de M. Chion-Ducollet.

Or, voilà qu'à Castres, la municipalité a traduit en arrêté le vœu liberticide. Elle n'admet comme admissibles au concours pour les bourses d'externes au collège que les élèves sortant des écoles communales. Bientôt il y aura des libérons laïques et obligatoires. Les enfants seront ainsi élevés dans ces principes salutaires qui font la fortune des farceurs et l'admiration des niais.

De quel droit la municipalité de Castres frappe-t-elle d'ostracisme toute une catégorie de contribuables ? Du droit qui fait que les plaques sont données non aux citoyens les plus dignes, mais aux agents électoraux les plus zélés. La sportule électorale, telle est la grande cause de la pourriture qui gangrène la France.

La municipalité de Castres pousse loin l'effronterie du privilège ; le maire de Saint-Maur-des-Fossés, lui, s'en prend non aux enfants, mais aux morts. Il vient de prendre l'arrêté suivant :

Le maire de la commune de Saint-Maur-des-Fossés,
Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 août dernier, approuvant un vœu

émis par un groupe d'habitants pour l'interdiction des chants religieux sur la voie publique ;

Attendu que ces chants, notamment aux enterrements, qui sont aujourd'hui très fréquents, peuvent, en effet, provoquer des désordres ;

Arrête :

A l'avenir, les chants religieux seront interdits sur la voie publique.

Fait en mairie, le 23 septembre 1891.

Le maire.

Le motif de cet absurde arrêté serait une scène violente faite par les francs-maçons à l'occasion de l'enterrement religieux d'un de leurs anciens adeptes. Le clergé ayant été insulté, n'est-il pas logique que les insulteurs soient récompensés ? Et ailleurs qu'à Saint-Maur-des-Fossés n'en est-il pas ainsi ?

Enfin, dans la Lozère, ce sont les gendarmes qui reçoivent l'ordre formel d'envoyer leurs fils et leurs filles aux écoles communales. Ces loyaux soldats n'ont pas même la liberté de faire élever leurs enfants selon leur volonté. Il faut qu'ils contribuent à garnir de leur progéniture les bancs des écoles officielles autour desquelles le vide se fait de plus en plus. La loi ne le dit point, mais l'autorité l'ordonne.

Et voilà où l'on en est en notre pays, après tant de révolutions faites, à en croire les manuels civiques, pour fonder la liberté ! Quelle dérision ! quelle pitié !

Et l'on s'étonne que le peuple se rebiffe, enfin, contre ces procédés despotiques ! Et l'on nous accusera d'opposition systématique, parce que nous dirons que de pareils abus sont une offense à la justice, et qu'il faut les faire cesser au plus tôt. Selon un mot célèbre, c'est la tyrannie et non pas la liberté qui est nouvelle en France. Ce n'est point en continuant à abriter sous l'étiquette républicaine les excès jacobins et les hypocrisies d'un libéralisme frelaté qu'on fera aimer la République à tant de braves gens que l'enseignement de la boutique gouvernementale suffit à effaroucher.

Nous connaissons plus d'un républicain honteux de ce que la République laisse faire à ses agents. Ils ont raison d'être humiliés du joug imposé par les sectaires à notre pays, qui ne peut pas pousser l'humilité jusqu'à l'humiliation en avouant qu'il a le gouvernement qu'il mérite.

LOUIS D'ESTAMPES.

MÉNÉES ALLEMANDES

Depuis quelques semaines, une rubrique s'établit obstinément dans tous les journaux. Le mouvement ouvrier, qu'on avait cru enrayé, reparait de plus belle avec un caractère spécial qu'il est de notre devoir de signaler.

Miniers, verriers, chapeliers, etc., obéissant aux injonctions de leurs syndicats, quittent le travail en soumettant aux patrons des revendications exagérées. Pour celui qui veut se donner la peine de chercher un peu la cause de cet inquiétant état de choses, il est facile d'en reconnaître les causes primordiales, en remontant à la source première de cette agitation si préjudiciable aux intérêts du commerce français.

Une information nous apprendait ces jours-ci l'offre faite par des maisons allemandes aux

maisons françaises, de leur fournir les verreries qui leur sont commandées et que l'abandon des fours par les ouvriers français les empêche de fabriquer. Si l'on rapproche ce fait significatif des subsides envoyés aux grévistes par les Trades unions d'outre-Manche, marchand d'accord avec les socialistes d'Allemagne, il est aisé de démasquer les menées gallophobes qui les dictent. Pour arriver à leurs fins, nos ennemis usent de tous les moyens. Gouvernants et révolutionnaires, unis dans la même haine de la France, s'entendent à merveille pour faire échec à notre commerce national et aux récents et heureux résultats de notre diplomatie.

Il importe d'expliquer aux ouvriers français ces entreprises anti-françaises. Il est patriotique de leur montrer le danger auquel ils courent les yeux fermés. Qu'ils sachent bien que le centre incontesté du socialisme est son siège en Allemagne, que les chefs de ce socialisme sont surtout d'ardents collaborateurs de Guillaume II et qu'ils n'ont pas de plus cher programme que l'abaissement de l'industrie française. A la façon dont ils poursuivent leur œuvre, on peut facilement découvrir leur but.

Dans les réunions, les congrès, qui se disent ouvriers, les Allemands dominant, y font la loi. Que les chefs du mouvement français ouvrent les yeux, là est le danger.

Qu'ils discutent leurs intérêts, nous n'y voyons aucun inconvénient — loin de là, nous aimons trop la liberté égale pour tous, pour leur contester ce droit indéniable — mais qu'ils le fassent seuls, sans s'adjoindre nos ennemis.

Il n'y a rien à espérer de l'internationalisme des revendications ouvrières. C'est une utopie, quelquefois un crime d'appeler l'étranger et de se liquer avec lui.

Nous avons tenu à signaler aux intéressés ce danger. Il suffit pour l'éviter d'être bon patriote et de ne pas oublier qu'on est Français avant tout.

ADOLPHE DE LA RUCHE.

LE ROI LOUIS-PHILIPPE

Quelque paradoxale que paraisse l'affirmation, on peut dire que le roi Louis-Philippe est un des rois de France dont on connaît le moins l'histoire. On sait encore assez exactement quels grands événements marquèrent son règne, mais l'homme lui-même est d'autant moins justement apprécié qu'il a été en butte à des haines et à des calomnies que sa mort même n'a point désarmées. Abstraction faite des services que, comme souverain, il a rendu à notre pays, la vie de Louis-Philippe mérite pourtant au plus haut degré de retenir l'attention. L'existence entière du prince a tout l'intérêt d'un véritable roman où se succèdent les aventures les plus étranges, et lorsqu'on l'étudie dans ses détails, on ne peut se refuser à reconnaître qu'il fut avant tout et en toutes circonstances un grand et sincère patriote, préoccupé toujours et exclusivement de son pays qu'il aimait passionnément, comme tous les princes de sa race.

Ce sont ces détails de la vie de Louis-Philippe, relexés par de nombreuses et piquantes

anecdotes souvent inédites, toujours intéressantes, que M. le marquis de Flers a entrepris de raconter dans le beau volume qu'il vient de publier sous le titre de : *Le roi Louis-Philippe, vie anecdotique* (1). L'auteur avait par son talent, par son dévouement, par la fermeté de ses opinions, tous les titres à écrire cette œuvre intéressante, et on peut dire qu'il s'en est acquitté de façon à défier la critique la plus exigeante. L'intérêt du livre n'est pas médiocrement relevé par la publication, sous forme d'annexes de cent trente lettres ou documents autographes inédits du roi Louis-Philippe, de la famille royale et des ducs d'Orléans, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, et par les dix portraits et les dix fac-similé qui embellissent ce volume destiné à prendre place dans la bibliothèque de tous les hommes de goût qui aiment les bons et beaux ouvrages.

L'auteur, dans la préface qu'il a écrite en tête du livre, a résumé trop éloquemment les sentiments qu'inspire la lecture de son ouvrage pour que nous croyons pouvoir mieux faire que de reproduire ici les dernières lignes ainsi conçues :

« Ce roi honnête homme et scrupuleux observateur des lois a légué son patriotisme à ses enfants et petits-enfants. Si ce volume sert à mieux faire connaître et apprécier, par mes concitoyens, l'aïeul de M^r le Comte de Paris, ce Prince qui, en réparant les maux dont nous souffrons, peut seul préparer l'avenir avec un gouvernement vraiment national, ayant, selon une royale parole, « le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but », si le lecteur, comparant le passé avec le présent, envisage quels biens précieux la France a perdus avec la Monarchie, et sans relâche, sans découragement, travaille à les lui rendre, l'auteur aura la plus belle, la plus douce récompense qu'il ait jamais pu rêver ».

INFORMATIONS

LES MINIATURES DE FOUQUET

Le duc d'Aumale, on le sait, a annoncé pendant la séance de l'Académie des beaux-arts de samedi, qu'il venait d'acheter quarante miniatures de « Jean Fouquet de Tours, peintre et enlumineur du roy Louis XI », ainsi qu'il est dit dans les rares actes relatifs au grand peintre qui soient parvenus jusqu'à nous.

On ne sait guère en effet de Fouquet que la date de sa naissance, 1415, et celle de sa mort, 1485. Mais l'on peut au moins donner quelques détails pris de visu sur l'acquisition que vient de faire l'illustre auteur de *l'Histoire des princes de Condé*.

Les quarante miniatures que M. Louis Bontano vient de vendre sont certainement parmi les plus belles qui existent au monde ; elles étaient depuis longtemps visées par les principaux musées d'Europe, et le duc d'Aumale est arrivé à temps pour empêcher les Allemands de les garder à tout jamais.

Elles ont été peintes pour le livre d'heures de « maître Estienne, de Melun, chevalier,

(1) Dentu, éditeur, 3, place de Valois, Paris.

conseiller du roi, maître des comptes et trésorier de France », car tels sont ses titres. Celui qui posséda ce merveilleux livre d'heures est mort en 1474 et est enterré à l'église Notre-Dame de Melun.

Les deux premières miniatures qui se font pendant sur feuillets doubles représentent maître Estienne agenouillé devant la Sainte-Vierge, protégé par son patron saint Etienne. Elles servent de frontispice aux miniatures.

C'est certainement un des monuments les plus complets, les plus parfaits, les plus admirables de l'art français au quinzième siècle et l'on ne saurait trop remercier M^{re} le duc d'Aumale d'avoir su conserver à la France cette preuve de ce que fut le génie de notre race avant la Renaissance.

ENCORE UNE MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

Qui n'a présentes encore à la mémoire les tirades des journaux républicains contre les décorations, ces hochets de la vanité monarchique ? Or, jamais a-t-on assisté à un dévergondage de croix, médailles, rubans, comme celui qui règne depuis 1870 ? Après l'ordre du Poireau, les médailles aux vieux ouvriers et employés, nous avons eu toute la série des décorations exotiques des pays de protectorat. Ce n'était point assez encore : aujourd'hui un journal républicain met en avant la création d'une « médaille avec ruban commémoratif » pour les anciens combattants de 1870-74.

Certainement, nous n'avons pas à rougir de nos défaites, mais pourquoi persister à nous en glorifier sans cesse ? et si la modestie sied au vainqueur, ne sied-elle pas plus encore au vaincu ? Tout le monde fut — ou dut être — soldat en 1870 ; il s'agissait de la défense du sol de la patrie, et nous ne voyons pas ce que peut avoir affaire en la question une « médaille avec ruban commémoratif » ; aucun de ceux qui ont combattu à cette époque n'a oublié encore l'année terrible et ses suites fatales. Quant à ceux qui trouvèrent moyen de « s'embusquer » au lieu de marcher au feu, nous ne voyons pas bien la nécessité de les décorer.

On dit que M. de Freycinet, pressenti à cet égard, aurait déclaré ne pouvoir soutenir une proposition de ce genre, en raison de la dépense considérable qu'elle mettrait à la charge du Trésor. Cette raison en vaut bien une autre, d'autant que la médaille une fois créée, on ne se gênera pas pour demander qu'un petit traitement y soit adjoint. Ce sera une nouvelle monnaie électorale à ajouter à celle qui a déjà été distribuée aux soi-disant victimes du Deux-Décembre.

Après tout, nos gouvernants ne feraient que suivre l'exemple que leur donne la grande République américaine. Ne sait-on pas que, par un phénomène réellement miraculeux, le budget des pensions accordées aux soldats survivants de la guerre de la Sécession augmente chaque année au lieu de diminuer ?

Les filles du général Boulanger

Le bruit a couru que les filles du général Boulanger avaient l'intention d'attaquer le testament de leur père, qui, on s'en souvient, a institué sa nièce, M^{lle} Griffith, pour sa légataire universelle.

Le *Figaro* fournit à ce sujet les explications qui suivent :

« Avec le titre de légataire universelle, le général a donné à sa nièce tout ce qu'il possédait, moins quelques souvenirs laissés à des amis.

« Je somme, a-t-il écrit, mes enfants de respecter ma volonté, si elles veulent que je leur pardonne le mal qu'elles m'ont fait. »

« Bien qu'elles se refusent absolument à reconnaître qu'elles aient été de mauvaises filles, elles respecteront la volonté de leur père, sauf quelques réserves qui, s'elles l'espèrent, ne souleveront aucune difficulté.

« Elles ne contesteront donc à M^{lle} Griffith le titre de légataire universelle que si la résistance, peu probable, de cette dernière les y contraint.

« Elles laissent à leur cousine et le mobilier

assez riche de l'hôtel de Bruxelles, et les nombreux objets d'art qui l'emplissaient et les valeurs que leur père a pu avoir en portefeuille ; elles laissent à M. Barbier le cheval noir ; elles respectent les legs particuliers stipulés dans le testament.

« Tout ce qu'elles veulent, nous allons le dire et on trouvera certainement que leurs restrictions ne font qu'ajouter au respect qu'elles n'ont jamais cessé d'inspirer.

« Elles exigent qu'on leur rende l'épée, les épaulettes et les décorations de leur père. Celles-ci, on le sait, sont au nombre de vingt-quatre.

« Enfin, si le général Boulanger n'a pas disposé lui-même expressément, en faveur d'un ami comme Rochefort ou Déroulède, du portrait qu'a fait de lui M. Debat-Ponsan, elles ne veulent pas que cette toile reste à M^{lle} Griffith.

« Ce portrait a été fait devant le capitaine Driant, à une époque où le général, ne pensant qu'à ses filles, se réjouissait à l'idée de laisser un si vivant souvenir.

« Les deux sœurs sont littéralement écrasées par la phrase testamentaire citée plus haut.

« Tout le mal qu'elles ont fait à leur père a été de résister à ses sollicitations quand, espérant obtenir son divorce, il leur demandait de quitter M^{me} Boulanger pour vivre avec lui.

« Nous te supplions, écrivirent-elles, de chercher à concilier le respect que nous avons pour notre mère avec tout l'amour que nous avons pour toi. »

« Il leur répondit d'une façon que je ne veux point rappeler et c'est depuis ce temps-là — antérieur à l'élection de Paris — que toutes relations ont été interrompues entre le père et les filles...

« Bien qu'ayant cessé de le voir, elles n'ont point cessé de l'aimer ; leurs larmes en ont toujours fait foi.

« Le 25 de ce mois, M^{me} Boulanger et sa fille Hélène seront à Tunis auprès de M^{me} Driant, qui pleure son enfant en même temps que son père. »

Une dépêche de Tunis, 15 octobre, publie une déclaration portant que le capitaine Driant, gendre du général Boulanger, ne voulant pas laisser disperser entre des mains étrangères les insignes militaires de son ancien chef, exige que ses épées, ses épaulettes et ses décorations lui soient remises ; les revendications annoncées se bornent uniquement à cela.

Un mariage maçonnique

Les mariages laïques à la mairie, par devant un adjoint pressé, manquent tout à fait de prestige, malgré les tentatives faites pour rendre ces cérémonies majestueuses. On a eu beau mettre des tapis, des fleurs, choisir un jour particulier pour les « beaux mariages », rien n'y a fait. Dans toutes les familles, même les plus laïques, on continue à regarder le mariage civil comme une formalité et non point comme une cérémonie.

Les francs-maçons, qui disposent déjà de tout un outillage pour leurs réunions intimes, ont cherché à attirer chez eux les laïques désireux de se donner une petite fête.

Le *Rappel* nous parle d'une assemblée de ce genre tenue mercredi au Grand-Orient de France.

C'était, dit-il, « simple, digne et utile » ; et, très longuement, il nous décrit les charmes de ce nouveau mariage en musique, car « le mariage a besoin d'être rehaussé par une pompe extérieure ».

On ne nous donne pas les noms des nouveaux conjoints ; on nous dit seulement que M. B... a épousé M^{lle} Cécile H... Il est bon que de tels exemples soient divulgués, dit le *Rappel*, pour être renouvelés, mais il ne divulgue pas les noms. C'est trop de modestie pour des initiateurs.

Bien entendu, le « mariage maçonnique » n'a lieu qu'après le mariage civil qu'il n'a pas la prétention de remplacer ; il se substitue seulement au mariage religieux.

La franc-maçonnerie veut affirmer ainsi sa force et son éclat comme puissance antireligieuse, et, pour y parvenir, elle cherche à parodier. Voici comment un témoin décrit la cérémonie maçonnique de mercredi ; on pourra changer le rituel si celui-ci ne plaît pas aux jeunes mariés et y mettre des variantes :

« La cérémonie qui s'est accomplie mercredi au Grand-Orient de France, sous la présidence du f. Edmond Lepelletier, assisté du f. Lagache, membres du conseil de l'ordre, a été d'une simplicité qui doit rassurer les librepenseurs redoutant la substitution d'un culte nouveau à l'ancien.

« Les jeunes époux ont défilé, suivis de leurs parents et accompagnés de leurs témoins, sous la voûte d'acier. Ils ont pris place sur les fauteuils qui leur avaient été préparés. Après une allocution du président, la parole a été donnée aux f. Lagarrigue, orateur de la loge l'Emancipation, et Willemsens, au nom de l'Orphelinat maçonnique. Puis un énorme bouquet a été remis à la mariée au nom de la loge, ainsi qu'une médaille commémorative, don des membres de la loge l'Esprit Moderne et les Amis du Progrès. De petits bouquets ont été distribués aux dames.

« Puis le président a remis aux époux les anneaux, qu'ils ont échangés, et, après une accolade fraternelle donnée à l'épousée, au nom de la maçonnerie universelle, la cérémonie s'est terminée par une marche nuptiale jouée par l'excellent orchestre placé dans la tribune et qui s'est fait entendre durant tout le cours de la cérémonie.

« Cette cérémonie a laissé un trop bon souvenir dans l'esprit de tous ceux qui y ont assisté pour que l'exemple n'en soit pas profitable. Le mariage maçonnique est un rude coup porté à la routine, au préjugé et au cléricalisme. »

L'allocution, les anneaux remis surtout marquent les intentions des Belloir de la fête, qui ne sont pas mis en frais d'imagination. Ils ont, autant qu'ils ont pu, copié les usages catholiques pour faire illusion.

Les Amis du Progrès, l'Esprit Moderne et l'Emancipation croient avoir porté « un rude coup » au catholicisme par cette petite parade en famille !

Ils oublient, ces francs-maçons, que les catholiques qui demandent un mariage religieux demandent en même temps la consécration de leurs engagements mutuels. Leur mariage est un sacrement. Celui des francs-maçons n'est qu'une plaisanterie sans sanction, et sans attrait. Une simple promenade au Bois de Boulogne vaudrait mieux.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 octobre 1891

La Bourse devait saluer par une hausse générale le succès de l'emprunt russe qui serait, dit-on, couvert de 7 à 10 fois. C'est ce qui a eu lieu au début de la journée, car la Rente a fait 96.30. La coterie, hostile à l'opération, a profité des réalisations de quelques acheteurs pour peser sur le 3 0/0 qui clôture à 96.05. Le nouveau reste à 95.12 et le 4 1/2 à 105.92.

Les fonds étrangers n'ont pas été épargnés dans ce retour offensif de la spéculation allemande, secondée par des offres d'origine anglaise.

La Rente Italienne est en recul marqué à 90.05 en liquidation de quinzaine et 95.20 fin courant. Le 3 0/0 Portugais est très ferme à 37 1/4. L'Orient Russe se maintient à 69 et l'Extérieure continue à être très offerte.

Les sociétés de crédit ont en général une tenue ferme justifiée par le bénéfice que chacune d'elles doit retirer de sa participation à la souscription. La Banque de Paris est demandée à 771. Le Crédit Foncier varie de 4,265 à 4,256. La Société Générale se maintient à 481.25. Le Comptoir d'Escompte cote 545.

Le Crédit Mobilier a varié de 251 à 257. La société le Crédit a reçu à ses guichets un nombre considérable de souscriptions à l'emprunt russe. L'obligation des Immeubles de France se maintient à 387.50.

Les obligations première hypothèque Liarès à Almería ont des demandes à 485 fr.

Les Chemins Économiques cotent 400.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Nous reprendrons lundi, en feuilleton, le roman de M. André Godard, *l'Agence Spirite*, dont le premier chapitre seulement a été publié.

École de Cavalerie

Par décision ministérielle du 15 octobre 1891 :

M. Tercinier, capitaine au 11^e régiment de cuirassiers, passe dans le cadre constitutif de l'École d'application de cavalerie, pour y occuper un emploi d'instructeur d'exercices militaires.

M. Maurice Meyer, fils du chef de la Musique municipale de Saumur, vient d'être reçu élève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

ENGAGÉS CONDITIONNELS

Le ministre de la guerre vient de décider que les jeunes gens ayant obtenu au moins seize cent quatre-vingts points aux examens seraient seuls admis au bénéfice de l'assimilation aux engagés conditionnels au titre de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872.

LA MESSE DU SAINT-ESPRIT

Hier matin, a été célébrée, à onze heures, en l'église Notre-Dame, à Angers, la messe du Saint-Esprit, demandée par MM. les avocats d'Angers, à l'occasion de la rentrée des tribunaux.

La plupart des membres du barreau y assistaient.

A Tours, hier matin, à onze heures, a eu lieu dans la salle des Assises, la cérémonie religieuse qui précède, chaque année, la rentrée des tribunaux.

C'est M. l'abbé Archambault, curé de la cathédrale, qui, assisté de M. l'abbé Quincartel, aumônier de la prison, a dit la messe à laquelle assistaient MM. Maurice, président du Tribunal civil ; Vinet, vice-président ; Lambert, Prax, Loiseau, Petit, juges ; Robert, juge d'instruction ; Touche et Ballot, juges suppléants ; Vidal de Saint-Urbain, procureur de la République ; Lescouvé et Seintein, substitués ; Grandier, greffier.

Le barreau était presque au complet ; M^{re} Oudin, seul, brillait par son absence.

A Paris, la messe du Saint-Esprit a été célébrée à la Sainte-Chapelle. Tous les magistrats y assistaient.

Cette solennité religieuse et judiciaire est particulièrement recherchée. La Sainte-Chapelle n'ouvre d'ailleurs ses portes que dans cette circonstance. La maîtrise de Notre-Dame s'y rend. Après la célébration de la messe, chant du *Veni Creator*. On n'entre à la Sainte-Chapelle, ce jour-là, qu'avec des cartes qui sont très rares et très demandées.

PÈLERINAGE DE SAINT-FLORENT

Demain 18 octobre. — Grand messe à 10 heures. — Vénération des reliques. — Vêpres à 3 heures 1/2 ; sermon par M. l'abbé Delabaye.

La chasse contenant les reliques de saint Florent sera portée processionnellement dans les rues du bourg.

La cérémonie se terminera par le salut du Saint-Sacrement.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 14 octobre. — Henri Ettel, rue de la Croix-Verte.

Le 16. — Louis-Victor Leroy, quai du Maronnier ; — Renée-Hélène Lhuillier, rue de Portail-Louis ; — Louis-Marie-Etienne Besnard, rue des Ecuries.

DÉCÈS

Le 15 octobre. — Jean Lacroix, jardinier, 30 ans, aux Huraudières.

Le 16. — Anne-Sophie Gauron, épouse de Eugène-Joseph Girard, aubergiste, 60 ans, rue de l'Île-Neuve.

M. LIVERANI nous prie d'annoncer qu'il met en vente les trois Collections historiques et artistiques qui ont obtenu un si grand et si légitime succès à l'Exposition de Saumur.

RÉCOMPENSES A TROIS INSTITUTEURS

La Société pour l'instruction élémentaire a décerné une mention honorable à trois instituteurs publics du département de Maine-et-Loire: MM. Cloteau, à Pouancé; Girard, à Segré, et Delage, au Coudray-Macouard.

UN DÉTAIL BIOGRAPHIQUE

Le Phare de la Loire a publié une notice biographique sur Armand Rivière, de laquelle il résulte que, contrairement à ce que certaines notices biographiques prétendent, Armand Rivière ne s'enfuit pas à Loudres, à l'époque du Coup d'Etat. A la suite d'une visite domiciliaire, le futur président de la Gauche radicale fut interné à Poitiers. Il en sortit pour se faire inscrire avocat au barreau de Tours.

ANGERS. — Nos territoriaux. — Huit cents soldats du 71^e régiment territorial ont commencé, jeudi, à midi, une période d'exercices de 13 ou 14 jours.

Actuellement, il y a en outre, au 135^e régiment d'infanterie, 250 réservistes des classes 1883 et 1884 qui accomplissent une période d'exercices de vingt-huit jours.

On dit que réservistes et territoriaux iront ensemble, la semaine prochaine, accomplir aux environs d'Angers, du côté de Villevêque, nous dit-on, des manœuvres qui dureront deux ou trois jours.

Les officiers de la territoriale font une période de vingt jours environ.

CHOLET. — Un nommé Siche, marchand de vins à Cholet, a blessé mortellement d'un coup de revolver un nommé Blancheriau, âgé de vingt-deux ans, qui se trouvait chez lui; le motif du crime n'est pas encore connu.

CONSEIL DE GUERRE DE TOURS

HOMICIDE INVOLONTAIRE

On se rappelle le douloureux accident des dernières grandes manœuvres. Dans un exercice à feu, le réserviste Léon Desouches, du 135^e régiment d'infanterie, tua involontairement un de ses camarades, le réserviste Proust, du même régiment, le 8 septembre dernier.

Desouches n'avait jamais servi, si ce n'est une période de 28 jours, et se servait du fusil Lebel pour la première fois, il ne connaissait donc point cette arme et c'est à son manque d'expérience qu'il faut attribuer le malheur qui est arrivé.

Desouches est un excellent sujet, père de famille, et il éprouve le plus grand regret de ce qui est arrivé; c'est en pleurant à chaudes larmes qu'il fait sa déposition et raconte ce fatal accident.

Le réquisitoire de M. le capitaine Athuyt est très modéré et il laisse au Conseil le soin de dire si Desouches est coupable ou non. Dans le cas de l'affirmative, il demande qu'on fasse bénéficier l'inculpé des circonstances atténuantes dans une large mesure.

M^r Carré présente très brillamment la défense de Desouches qui, reconnu non coupable, est acquitté.

MARIAGE MANQUÉ

On écrit d'Amboise: « Mardi devait être célébré le mariage d'une maîtresse de restaurant de notre ville avec un ancien hôtelier de Bléré.

Au moment de la cérémonie, on est venu prévenir que le marié s'était blessé grièvement la veille; il est mort le 14 octobre, vers une heure de l'après-midi. »

Le duc et la duchesse de Parme viennent de s'installer à leur château de Chambord pour quinze jours.

On sait que le duc était le neveu du Comte

de Chambord et qu'il a épousé une princesse de Bragança, fille de don Miguel.

Le prince vient de faire réparer la gigantesque lanterne qui couronne l'escalier célèbre où deux rampes, se croisant l'une l'autre, s'enroulent autour d'une même vis de pierre, si bien que deux visiteurs peuvent monter ensemble jusqu'au faite sans parvenir à se rencontrer.

Le duc de Parme sera probablement rejoint à Chambord par son frère le comte de Bardi.

Le drame de Saint-Méen

Voici quelques détails sur le drame horrible dont l'asile d'aliénés de Saint-Méen, aux portes de Rennes, vient d'être le théâtre:

Le nommé Lecomte, âgé de 45 ans, était depuis dix ans interné à l'hospice. Bien que taillé en hercule, de force à assommer un bœuf, il était assez doux, assez facile à conduire.

Dimanche soir, entre 8 heures et 8 heures et demie, entendant du bruit dans la cellule de Lecomte, le gardien chef donna l'ordre à deux de ses subordonnés d'aller voir ce que faisait l'aliéné.

Les gardiens entrèrent dans la cellule. Quand ils en ressortirent peu de temps après, tout bruit avait cessé.

— Eh bien? demanda le gardien chef.

— Lecomte est tranquille, répondirent les gardiens; il dort.

Sur le moment, le gardien chef ne demanda pas d'autres renseignements. Quelques minutes plus tard, cependant, voulant se rendre compte par lui-même de l'état de l'aliéné, il entra dans la cellule.

Lecomte, étendu comme une masse, semblait dormir.

Le gardien chef s'approcha avec précaution. L'aliéné ne bougeait pas. Le gardien l'examina attentivement et constata qu'il avait cessé de vivre.

Cette mort si prompt ne parut pas naturelle au gardien qui, comme c'était son devoir, fit prévenir le directeur de l'hospice. Le cadavre fut examiné avec soin; il portait de nombreuses traces de violences.

L'affaire prenait une grave tournure. L'autopsie fut pratiquée et on révéla sur son corps, comme nous l'avons dit hier, les traces de plus de quarante coups de pied ou de bâton assésés avec la dernière sauvagerie.

Le parquet a ouvert une enquête.

Des renseignements particuliers, dit le Journal de Rennes, nous permettent d'ajouter que la mort de Lecomte doit être attribuée à la brutalité de ces deux hommes, qui n'auront même pas à invoquer le motif de légitime défense, car ils étaient de force à venir à bout de l'aliéné.

L'autopsie a démontré, en effet, que Lecomte, en plus des blessures qu'il portait au visage, avait sept côtes enfoncées.

LA FALSIFICATION DU BEURRE

Sait-on à quels tripotages frauduleux donne lieu le commerce du beurre?

Voici, à ce sujet, quelques renseignements bien topiques.

Les beurres que la province expédie à Paris, notamment, sont toujours purs et n'ont subi aucune manipulation. Mais, dès qu'ils sont entre les mains des marchands en gros, il n'en est plus ainsi.

Celui-ci étend le beurre et le soumet à des lavages qui ont pour but de le débarrasser des acides qui lui donnent un mauvais goût. Mais là ne s'arrête malheureusement pas l'opération.

On y fait immédiatement entrer la margarine dans une proportion qui varie de cinquante à soixante-dix pour cent. Cette trituration se fait dans les sous-sols des Halles sans être gênée par la sollicitude des inspecteurs.

Or, qu'est-ce que la margarine? C'est la partie liquide obtenue par la fonte des suifs, qu'on fait ensuite cristalliser. Cette partie est mélangée de lait et colorée en jaune, afin de lui donner l'apparence du beurre.

Si le suif employé est frais, la margarine est inoffensive; mais il n'en est pas de même s'il a attendu quelques jours avant d'être employé. On se trouve alors en présence d'une substance toxique qui peut donner lieu à des empoisonnements et qui provient de la putréfaction du suif.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 heures. Rideau: 8 h. 1/2
Direction: H. DAVID.

LUNDI 19 Octobre 1891

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes, paroles d'A. Royer et G. Vaez, musique de DONIZETTI.

ON COMMENCERA PAR:

LE MAÎTRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, de Sophie Gay, musique de PAER.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 17 octobre, *La Fille du Régiment* et *Le Maître de Chapelle*.

Dimanche 18, *Lucie de Lammermoor* et *Le Châlet*.

FAITS DIVERS

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DANS LES CAMPAGNES

Un de nos confrères de l'Eure, l'industriel de Louviers, fait une énumération des communes de son rayon où brille la lumière électrique.

Dans plusieurs communes, dont les rues sont éclairées à l'électricité, sans parler des établissements particuliers, c'est la force hydraulique qui actionne les moteurs, et les particuliers qui ont imaginé d'employer à produire l'éclairage électrique la puissance que leurs machines hydrauliques avaient en excès ont fort bien réussi.

Au Neubourg, les prix de l'éclairage électrique, à peu près les mêmes partout ailleurs, sont établis comme suit:

Du coucher du soleil à 9 h. 1/2, l'éclairage coûte par jour 0 fr. 12 pour une lampe de 10 bougies; 0 fr. 19 pour une lampe de 16 bougies; 0 fr. 20 pour une lampe de 25 bougies. L'éclairage continu jusqu'à 11 h. 1/2 coûte 16, 22 et 28 centimes pour chacune des mêmes lampes.

UN VÉLOCIPÈDE A 28 PLACES

Il y a quelques jours, des chasseurs à pied du 21^e bataillon, en garnison à Montbéliard, ont expérimenté sur la route de Belfort un nouveau quadricycle à 28 places qui a été construit par un lieutenant de ce bataillon.

Ce quadricycle a la grandeur d'une fourragère et possède deux roues motrices et deux roues directrices.

Les roues motrices sont mises en mouvement par 28 paires de pédales actionnées par 28 soldats. Les pédales sont indépendantes les unes des autres et ne commandent qu'un engrenage unique. Le lieutenant inventeur faisait manœuvrer les roues directrices. La vitesse normale de ce quadricycle peut être comparée à celle d'un cheval au trot.

Paysannerie.

Un villageois, installé dans sa charrette, se rend au marché.

— François! lui crie sur la route un de ses voisins, tu vas à la ville?

— Oui.

— J'ai une blouse à y porter, tu ne pourrais pas t'en charger?

— Si; dis-moi seulement à qui je dois la remettre.

— Oh! ne t'inquiètes pas de ça, répond l'autre en montant dans la voiture, je serai dedans!

A la caserne, corvée de quartier.

Le sergent à une nouvelle recrue:

— Comment, vous repoussez tout ça avec vos pattes!... Vous ne voyez donc pas, à côté de vous, l'instrument qui ne sert qu'à ça?

— Pardon, sergent, j'ai devancé la pelle!

M. Casimir Bonjour, candidat à l'Académie, se présente un jour pour faire sa visite chez un des Quarante. Une femme de chambre vint lui ouvrir la porte:

— Votre nom, monsieur? dit-elle.

Le candidat répond avec son plus gracieux sourire:

— Bonjour.

Flattée de cette politesse, la jeune fille répond:

— Bonjour, monsieur; voulez-vous me dire votre nom?

— Je vous dis: Bonjour.

— Et moi aussi, bonjour, monsieur; qui faut-il que j'annonce?

— Eh! Bonjour, c'est mon nom!

La camériste comprit alors qu'au lieu de dire: bonjour, monsieur, il fallait dire: monsieur Bonjour.

BOURSE DE PARIS

Du 16 Octobre 1891

3 0/0	96 15
3 0/0 nouveau	95 15
3 0/0 amortissable	96 76
4 1/2	105 80

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible; je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce aux bienfaites **Pilules Gicquel**. Plusieurs personnes de ma paroisse atteintes de jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de ces bonnes **Pilules Gicquel** (1 fr. 50 la boîte).

DINARD, curé de Tanis.

POUR CONSERVER SA VUE

M. GOURTOIS

Directeur du grand magasin d'optique

Place de l'Hôtel-de-Ville SAUMUR

Dernier jour de vente: DIMANCHE 18 octobre

Engage toutes les personnes qui ont la vue faible, fatiguée, louche ou malade, à venir rendre visite à cet éminent praticien, qui obtient des résultats surprenants par ses verres combinés, sans opération ni remède. C'est tout une révolution accomplie dans ce genre de traitement qui est de la plus grande simplicité.

M. COURTOIS possède, en outre, les nouveaux verres cylindriques, les seuls qui permettent de distinguer nettement tout objet.

Les verres cylindriques, bons pour toutes les vues, se recommandent principalement aux personnes dont la vue serait affaiblie.

Les consultations gratuites pour la vue auront lieu de 9 à 11 heures du matin, par le spécialiste de l'établissement.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en lidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Direction générale de l'Enregistrement,
des Domaines et du Timbre.

**VENTE
DE CHEVAUX RÉFORMÉS**
PROVENANT DE L'ÉCOLE
DE CAVALERIE

Le Samedi 24 Octobre 1891, à
4 heures 1/2 de l'après-midi, sur
la place du Chardonnet, à Saumur,
il sera procédé à la vente, aux
enchères publiques, de 21 chevaux
réformés provenant de l'École de
cavalerie.

Prix payable comptant, plus
5 0/0 pour les frais.
Le Receveur des Domaines,
(741) L. PALUSTRE.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire
aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE
Qui aura lieu aux Rosiers, en
l'étude de M^e BEAUMONT, no-
taire, le Dimanche 8 Novembre
1891, à 1 heure de l'après-midi.

UNE MAISON

Située au bourg de S-FLORENT,
en partie occupée par M^{me} veuve
Baudoïn, charcutière.

Revenu : 700 fr.
Mise à prix : 10,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments et traiter, à M^e BEAUMONT,
notaire. (723)

A LOUER

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.
S'adresser à M. FAVARON, né-
gociant, rue de la Comédie.

Bureau de Placement

d'EMPLOYÉS & de DOMESTIQUES
Des deux sexes
M^{me} ANNA, rue de la Tonnelle,
29, Saumur. (717)

A VENDRE DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉPART
UNE JOLIE MAISON

Composée de 20 pièces, en par-
tie parquetées, avec un superbe
jardin en plein rapport et une grande
pièce d'eau.

Cette maison peut être transfor-
mée en hôtel, devant la nouvelle
gare du chemin de fer d'Orléans
et Etat qui va se construire.

S'adresser, pour visiter et tra-
iter, à M. COUTAND-SIMON, qui
l'occupe, 2, route neuve d'Angers,
à Saumur, ou à M^e GAUTIER, no-
taire. (620)

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa
nombreuse clientèle qu'elle reçoit
de très bons cidres nouveaux des
meilleures contrées de Bretagne et
de Normandie, garantis pur jus, à
15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen,
n° 21 bis. (143)

M^e MARCOMBRE, huissier
à Saumur, demande un CLERC

A louer présentement

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

**MAISON avec Écurie
et Remise**

S'adresser à M. RABOTTEAU,
place du Mouton (rue de Nautilly).

A LOUER

PRÉSENTEMENT OU POUR NOËL

Trois grandes chambres, salle à
manger, décharge de cuisine, deux
pompes, un grenier, une terrasse
avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-
JOSEPH.

A CÉDER

**Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie**

Situé dans un bon quartier de
la ville.

S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENTS à louer, pied à terre,
63, quai de Limoges

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

CAMILLE NOËL-BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

MM. les Propriétaires désireux de reconstituer leurs vignobles
sont invités à visiter les pépinières de M.
CARRIÈRE, à Royan et à S-Sorlin (Ch^{te}-Inf^{re}), où ils trouveront les CÉPAGES
du Bordelais, des Charentes, de l'ANJOU et du Midi, greffés sur les
principaux porte-greffes, des folles-blanches et des Cabernets
Sauvignon extra-fertiles, porte-greffes et producteurs directs. Ils
pourront s'assurer ainsi de l'authenticité et de la qualité des plants.
Adresse : CARRIÈRE, à ROYAN (Ch^{te}-Inf^{re}).

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A l'occasion de la TOUSSAINT
MISE EN VENTE
d'un Choix considérable d'Articles Funéraires
En tous genres

COCHET

Saumur — 20, rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

Aucune Maison ne vend à aussi BAS PRIX

Épicerie Parisienne
IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

BOUGIE du Brésil, le paquet 0.85
des Indes, — 0.95
des Salons, — 1.00
à trous, — 1.05

HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.

ASSORTIMENT DE BOUGIES DE COULEURS, BOUGIES A RÉCHAUD
ET POUR PETITES LANTERNES

HUILE COLZA double épuration, 1/2 kil. 0.45
triple épuration, 1/2 kil. 0.50

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 23	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1	5	3 8	7 40	1 13	5 54
Linières-Bouton	11 29					3 17	7 49		6 4
Vernantes	11 43					3 30	8		6 14
Blou	11 54					3 41	8 10		6 24
Vivv	12 2					3 49	8 17		6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31					4 22	8 41		7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41					4 34	8 51		7 11
(départ)		8 31	10 37			4 11	8 30		6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44			4 23	8 43		7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52			4 29	8 49		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9	11			4 37	8 56		7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24			2 15	4 57	9 14	2 25
Thouars		10 17	11 57			2 44	5 51	9 40	2 52
Niort			3 58			4 30	8 42		4 40
Saintes						6 24	11 52		6 22
Bordeaux						9 52	4 18		9

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13		6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11	7 11 53
Vivv		8 11	12 10		3 28	5 57			
Blou		8 20	12 19		3 36	6 6			
Vernantes		8 33	12 33		3 47	6 19			
Linières-Bouton		8 46	12 45		3 58	6 31			
Noyant-Méon		9	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Thouars		2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Chartres		5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
Paris				soir	soir	matin	soir	matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	
Moncontour		7 41	10 47	2 42	
Loudun		8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)		9 19	3 21	4 35	
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
la Vaudelnay		7 2	9 39	4 46	5 10
Baugé		7 14	9 51	5 30	5 21
Doué		7 22	9 58	6 16	5 29
Martigné		7 45	10 20	7 5	5 49
Angers		9 12	11 45	10 7	7 12

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12 2	2 57	5 10	5 20
La Méritré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32
St-Martin		7 33		12 50	4 7		6 41
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58
d.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 39
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 20
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58	

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

Certifié par l'imprimeur soussigné,
MAIRE,